

---

Washington, lundi 12 septembre 2016

### ***Quatrième appel à propositions – Guichet du GAFSP dédié au secteur public***

La présente note constitue le quatrième appel à propositions du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) aux « pays exclusivement IDA »<sup>1</sup> dont les prêts sont déclarés improductifs. L'objectif visé est de les inviter à soumettre des propositions au plus tard le lundi 9 janvier 2017 conformément aux lignes directrices à l'intention des pays pour la soumission de propositions au titre du guichet du GAFSP dédié au secteur public (*Country Guidelines for the Public Sector Window Proposals : Fourth Call for Proposals*) (version : 30 août 2016) disponible sur le site web du GAFSP dédié aux appels à propositions : <http://www.gafspfund.org/gafsp/content/call-proposals>.

Dans le prolongement des trois premiers appels à propositions, le guichet secteur public du GAFSP a alloué 1,02 milliard de dollars de financements à mettre en œuvre par les bénéficiaires, à savoir, 30 pays à faible revenu d'Afrique, d'Asie centrale, d'Asie orientale, d'Asie du Sud et d'Amérique latine. Ces ressources permettent de contribuer au financement des programmes stratégiques des pays concernés afin d'y faire reculer la pauvreté, accroître le revenu rural et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les projets du GAFSP ciblent des investissements dans lesquels les pays assument un rôle directeur dans un ou plusieurs des cinq principaux domaines d'intervention du GAFSP : augmenter la productivité agricole, relier les agriculteurs aux marchés, réduire les risques et la vulnérabilité, améliorer les moyens de subsistance non agricoles, le tout au moyen de l'assistance technique et d'un appui institutionnel. Le document-cadre présente dans le détail la portée du programme et est disponible sur la page web de présentation du GAFSP intitulée « *About GAFSP* » : <http://www.gafspfund.org/content/about-gafsp>.

Bien que le gros des propositions financées à ce jour cible des projets axés principalement sur l'augmentation de la productivité agricole, le comité directeur tient à souligner qu'aucune préférence n'est accordée à aucun des cinq domaines d'intervention en particulier. Toute proposition solide sur le plan technique et capable de réduire les risques et la vulnérabilité et accroître l'impact des interventions agricoles en insistant sur des éléments clés tels que la nutrition (interventions directes relatives à la nutrition ou activités agricoles prenant en compte la nutrition), l'égalité des sexes (telle que présentée dans les annexes 1 et 2), l'agriculture climato-intelligente et les partenariats public-privé est admissible à bénéficier de financements du GAFSP. Le comité directeur se réjouit à la perspective de recevoir une large gamme de propositions à l'occasion du présent appel à propositions.

Le fonds fiduciaire du GAFSP a été créé en avril 2010 au lendemain de l'engagement sur les financements pris par les dirigeants du G8 au Sommet de L'Aquila en juillet 2009 et réaffirmé par le Sommet du G20 à Pittsburg en septembre 2009. Les bailleurs de fonds actuels du guichet du GAFSP dédié au secteur public sont, par ordre alphabétique, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Irlande, la République de Corée et le Royaume-Uni.

Les ressources non engagées actuellement disponibles au guichet dédié au secteur privé se montent approximativement à 125 millions de dollars qui pourraient probablement alloués aux trois à cinq propositions les mieux classées. Le montant total est une estimation qui pourrait augmenter en fonction d'engagements supplémentaires reçus des bailleurs de fonds entre maintenant et le moment des allocations. Compte tenu de

---

<sup>1</sup>Pays admis à recevoir des financements concessionnels de l'Association internationale de développement (IDA)/Banque mondiale mais ne pouvant pas prétendre aux prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

l'insuffisance des financements disponibles, il n'est pas certain que toutes les propositions qui le mériteront soient systématiquement financées.

Les propositions soumises au GAFSP sont examinées par un comité consultatif technique externe confidentiel qui communique ses recommandations techniques au comité directeur du GAFSP. Ce comité est entièrement indépendant des entités de supervision potentielles des projets du GAFSP, notamment la Banque mondiale. Le comité consultatif évalue les propositions conformément aux critères définis dans les *Lignes directrices* (version : 30 août 2016), c'est-à-dire les besoins du pays, le degré de préparation du pays et la qualité technique de la proposition.

Les pays dont les propositions au GAFSP n'ont pas été retenues dans le passé sont vivement encouragés à soumettre de nouvelles propositions, même si aucun traitement préférentiel ne sera accordé auxdites propositions qui seront en compétition avec d'autres propositions nouvelles pour les financements disponibles. Des pays ayant soumis des propositions qui ont été retenues dans le passé peuvent également en soumettre de nouvelles. Veuillez noter que les informations requises au titre des propositions soumises ont été mises à jour par rapport au troisième appel à propositions. Les pays sont invités à examiner et réviser les propositions précédentes à l'effet de pouvoir suivre la version actualisée des *Lignes directrices* (version : 30 août 2016).

Le comité directeur envisage de prendre des décisions sur les allocations d'ici fin mars 2017. Les propositions devront être transmises électroniquement au plus tard à 23h59, le 9 janvier 2017 (heure de Washington, D.C.) à l'Unité de coordination du GAFSP. Les propositions peuvent être communiquées par courriel à l'adresse [info@gafspfund.org](mailto:info@gafspfund.org) ou via un support électronique tel qu'un CD ou une clé USB expédié par courrier spécial à l'adresse suivante : Unité de coordination du GAFSP, MSN MC5-510, Groupe de la Banque mondiale, 3301 Pennsy Drive, Landover, MD 20785 États-Unis d'Amérique. Tous les documents soumis devront être en format Microsoft Word, Excel ou PDF.

Les documents soumis doivent être conformes aux dispositions stipulées dans les *Lignes directrices* (version : 30 août 2016), y compris une liste de contrôle indiquant clairement quel fichier est rattaché à quel document requis. Il est à noter que pour des raisons d'égalité des chances, aucune exception ne sera faite en ce qui concerne les délais et le format des documents. En vue de parer à tout éventuel problème technique durant le processus, nous encourageons vivement les pays à soumettre leurs propositions quelques jours avant le délai limite. En cas de transmission au moyen de supports électroniques, vous êtes invités à le faire plusieurs jours avant ce délai limite. La responsabilité incombe aux pays de s'assurer que leurs propositions sont complètes et conformes au format spécifié dans les *Lignes directrices* (version : 30 août 2016).

Le comité directeur invite les États admissibles à soumettre leurs propositions conformément aux lignes directrices susmentionnées. Veuillez-vous adresser à l'Unité de coordination du GAFSP ([info@gafspfund.org](mailto:info@gafspfund.org)) pour toute question administrative se rapportant aux propositions. Par souci d'équité envers tous, en dehors des informations affichées sur le site web (<http://www.gafspfund.org>), l'Unité de coordination n'est pas en mesure de fournir plus d'informations sur ce qui est exigé pour qu'une proposition soit retenue. Toute clarification s'avérant nécessaire au cours du processus de préparation des pays et de soumission des propositions sera affichée sur le site web dans les meilleurs délais afin de profiter à tous.

Nous nous réjouissons à la perspective de recevoir les propositions des pays pour les soumettre à l'examen du comité directeur du GAFSP.

Cordiales salutations,



Dan Peters  
Président du comité directeur du GAFSP